

06.10.2009 - 10:00 Uhr

Votation fédérale du 29 novembre: Le 29 novembre, hotelleriesuisse vote pour un tourisme prospère

Berne (ots) -

L'association des entrepreneurs de l'hôtellerie suisse s'engage pour le oui au financement spécial en faveur du trafic aérien lors de la votation fédérale du 29 novembre 2009 et souligne ainsi l'importance d'un secteur aérien compétitif pour le tourisme suisse. hotelleriesuisse rejette clairement l'initiative populaire contre les minarets qui touche indirectement le tourisme.

La population est appelée à se prononcer le 29 novembre 2009 sur la révision de l'article 86 de la Constitution fédérale qui doit créer les bases juridiques d'un financement spécial en faveur de tâches dans le domaine du trafic aérien. Le Comité exécutif d'hotelleriesuisse a décidé de recommander le oui pour ce projet et partage ainsi la position du Conseil fédéral et du Parlement.

Renforcer le paysage aéronautique suisse

Un secteur aérien compétitif est essentiel pour un tourisme suisse prospère et en constante croissance. À l'heure actuelle, toutes les taxes sur le kérosène vont exclusivement à la caisse générale de la Confédération ainsi qu'au financement spécial pour la circulation routière. La création d'un financement spécial en faveur du trafic aérien (FSTA) prévoit au contraire d'utiliser les impôts sur le kérosène conformément aux objectifs pour continuer à renforcer le paysage aéronautique suisse. Les voyageurs accordent beaucoup d'importance à la sécurité. Le FSTA permettra de contribuer à la sécurité des aéroports, notamment en vue de se défendre contre les attaques terroristes et les enlèvements. La Suisse pourra ainsi continuer à honorer sa réputation de destination de voyage sûre. En outre, hotelleriesuisse estime qu'il serait judicieux qu'une part importante des ressources soit affectée à des mesures de protection de l'environnement, devenues nécessaires compte tenu de la pollution causée par le trafic aérien. Enfin, il convient de relever que la création du FSTA ne coûtera pas un seul franc de plus au contribuable. Au contraire, les sommes déjà existantes, utilisées jusqu'à présent à d'autres fins, seront désormais affectées au trafic aérien de façon ciblée et selon le principe de causalité.

L'interdiction des minarets compromet des débouchés

L'initiative «Contre la construction de minarets», qui sera également soumise à la votation le 29 novembre, s'accompagne de conséquences indirectes pour le tourisme suisse. Du point de vue de la branche, une adoption de l'initiative serait fatale. Tout d'abord, celle-ci est en contradiction avec les valeurs fondamentales de la Suisse, telles que l'ouverture sur le monde et la tolérance. En particulier, une adoption de l'initiative susciterait de l'incompréhension, y compris à l'étranger, et nuirait fortement à l'image de la Suisse. Les conséquences les plus dures pour la branche du tourisme seraient vis-à-vis des pays arabes, d'autant que ce marché est particulièrement sensible aux incidents de ce type. Les pays du Golfe, notamment, font partie des marchés de croissance les plus importants pour le tourisme suisse (2008: 403'590 nuitées, plus 15,3% par rapport à 2007) et disposent d'un pouvoir d'achat supérieur à la moyenne. Une adoption de l'initiative nuirait à l'économie d'exportation suisse toute entière dans la mesure où les pays islamiques sont devenus des débouchés importants pour les

entrepreneurs suisses ces dernières années. Selon le Secrétariat d'État à l'économie SECO, les exportations à destination de ces pays représentaient 14,5 milliards de francs en 2008, et la tendance est à la hausse.

Contact:

Nora Fehr
Responsable Communication
Tél.: +41/31/370'42'80
Mobile: +41/79/310'48'32
E-Mail: nora.fehr@hotelleriesuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004113/100591135> abgerufen werden.